

Chez nous

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **37 (1980)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



«Plan cantonal des salles de sport»: approbation du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat fribourgeois a approuvé cet été un «plan cantonal des salles de sport». Il y désigne – notion nouvelle – 47 secteurs où il serait souhaitable de construire des salles dans les vingt prochaines années. Le canton allouera des subventions pour une douzaine de millions de francs. Corollaire de cette planification: deux décrets au Grand Conseil. Le premier pour modifier le critère de subventionnement. Le second pour entrer de plain-pied dans le «pratique», en débloquent un crédit d'engagement de 2,5 millions de francs suffisant pour les années 1980 à 1983, et qui fait suite à un autre décret déjà adopté en novembre 1978.

Jusqu'à maintenant, les subventions cantonales allaient aux communes à condition que l'utilisation scolaire des salles de sport soit marquée par la gymnastique de huit classes au moins. L'Etat corrige le tir, puisqu'il permet à des communes qui ne satisfont pas à ce critère de construire, avec son appui sonnant et trébuchant des salles de sport. Pour encourager la construction par plusieurs communes d'un seul équipement régional, une prime de 7 pour cent est de plus accordée. La désignation de secteurs donne droit aux subventions.

Autres conditions: les dimensions et les coûts qui ne doivent dépasser des limites imposées. Ainsi, des communes jusqu'à 900 habitants ne recevront des subventions cantonales qu'à condition de construire une salle de 12 m sur 24 (et 6 ou 7 m de haut), qui devrait coûter 550 000 francs. Aux antipodes – entre deux, deux classes de communes et de salles de sport figurant dans les décrets –, les grandes communes de plus de 1700 habitants, ou reconnues centre d'intérêt général. Elles peuvent construire une salle de 27 m sur 45 m (7 à 9 m de haut), d'un coût maximum de 1,2 million de francs.

Ces décrets tendent à favoriser les pauvres: ceux qui sont victimes de la désertion des campagnes (d'où la diminution d'élèves), ceux qui n'ont pas les moyens de construire seuls une salle de sport et qui, aujourd'hui, n'ont rien à mettre à la disposition des habitants. La Sarine aura besoin de onze équipements, la Gruyère, le Lac, la Glâne et la Broye, de cinq chacun, la Veveyse de quatre et la Singine de trois.

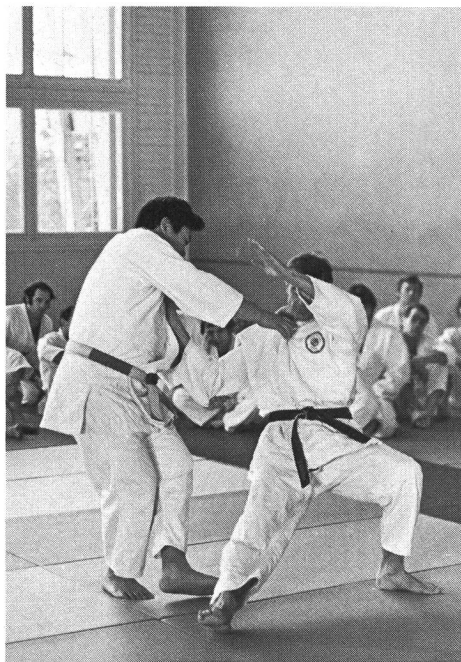
La Singine est, du reste, le district le mieux équipé actuellement en salles de sport. A l'opposé, la Glâne et la Veveyse, au Châtelard, à Porsel et à Saint-Martin, seront les districts où le canton consentira le plus grand effort financier, ces trois communes (et celles de leur voisinage) recevant 47 pour cent de subventions.

Une clause est réservée: «La conception (d'une salle de sport) doit avant tout répondre à des critères de nécessité, de rationalité et d'économie». Il appartiendra à chaque fois aux citoyens des communes d'avoir le dernier mot.

«FAN-L'Express», Neuchâtel

Un véritable institut de judo

Fondateur de l'Ecole de judo et ju-jitsu de Delémont, René Amweg, après avoir connu divers locaux d'entraînement, vient d'ouvrir un véritable petit complexe sportif. Ce dernier est naturellement réalisé avant tout pour la pratique des arts martiaux, mais il permet également l'entraînement physique (culturisme) et comprend des installations de sauna et de bronzage. Autrement dit ce nouvel institut, qui se situe au no 4 de la rue des Clarines, ne sera pas ouvert aux seuls judokas. A l'instar de tous les maîtres de sport, René Amweg a rencontré, depuis plus de dix ans de professionnalisme, d'énormes problèmes de locaux. Problèmes qui, d'année en année, devenaient plus insolubles. Il a donc eu recours à la seule solution définitive: la construction. C'est un risque, évidemment, mais à la vue du résultat on ne peut que s'incliner devant cette réalisation. L'entraînement se déroulera dans des conditions idéales et l'école, qui compte actuellement quelque 150 élèves, peut encore envisager un développement sans crainte de se trouver rapidement à l'étroit.



Des installations complètes

Le bâtiment est conçu sur deux étages et comprend deux salles d'entraînement de judo ou ju-jitsu d'une surface totale de 150 mètres carrés. Le plus grand des deux tapis, qui offre 100 mètres carrés de surface, se trouve au rez-de-chaussée. Répondant aux normes de la ligue nationale, il permettra l'organisation de n'importe quelle compétition officielle. Il servira

à l'entraînement général et aux cours de judo et ju-jitsu.

Un tapis de 50 mètres carrés installé au sous-sol permettra l'entraînement individuel des compétiteurs. Ces installations sont complétées par une série de «départements» qui offrent plusieurs possibilités, complémentaires ou indépendantes du judo, au choix de l'utilisateur. Ainsi un coin culture physique est aménagé avec des appareils pour la musculation, le fitness (poids, poulies, bancs droits ou inclinés, leviers, haltères, vélo, etc.). Une sauna est installée, de même que le solarium (bronzage artificiel selon les dernières techniques).

Enfin une sorte de «carnotzet» a été construit. Il permettra avant tout aux judokas de l'école de se rincer le gosier après l'entraînement, voire de suivre une compétition sportive à la télé puisqu'un poste TV fonctionnera sur place.

Nous n'avons pas cité les deux vestiaires ni les installations de douches (sept) tant la chose nous paraît évidente.

Même si elle ne s'adresse qu'à une certaine catégorie de sportifs, cette réalisation méritait d'être saluée dans une ville où, jusqu'à preuve du contraire, les amateurs de sport font figure de laissés pour compte.

«Le Démocrate», Delémont (extrait)

Coupe Européenne de hockey en salle pour hommes, finales 1980 à Zurich

A l'occasion de ses 60 années d'existence, la Ligue suisse de hockey sur terre a été chargée par la FIH (Fédération Internationale de Hockey) d'organiser le tournoi final de la Coupe Européenne de hockey en salle. La LSHT a confié l'organisation de la manifestation à l'Association zurichoise de hockey sur terre. Sous la présidence de M. Ernst Bernet, un comité a été formé par des membres du Grasshopper-Club, du HC Red Sox et Rotweiss Wettingen, qui est responsable de l'organisation du tournoi, qui aura lieu du vendredi 29 février au dimanche 2 mars 1980 dans la «Zürcher Saalsporthalle». Se sont déjà qualifiées, les équipes nationales d'Angleterre, des Pays-Bas et d'Autriche. D'autres équipes pourront se qualifier lors du tournoi des 17/18 novembre 1979 à Edimbourg, à savoir les six candidats: la RFA (détentrice du titre), le Danemark, l'Irlande, l'Ecosse, l'Espagne et le pays de Galles. A cet illustre groupe viendra se joindre la Suisse comme pays hôte. Le hockey en salle est un sport attrayant, très rapide et animé, dont les buts se succèdent rapidement. Il a connu un incroyable développement dans toute l'Europe au cours des dernières années. La grande vitesse de jeu exige beaucoup des douze joueurs, tant au plan de la condition que de la technique. Six membres de l'équipe sont en action en même temps et peuvent être remplacés. Le jeu est, à bien des égards, comparable au hockey sur glace et, pour le spectateur, tout aussi intéressant.